

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

| | |
|----------------------|----------------------|
| Facture Numéro | FAC-0946 |
| Facture Date | 19 mars 2025 |
| Date échéance | 19 mars 2025 |
| Total à payer | 14 800,00 AED |

A l'attention de

Amel YOUSNADJ
yousnadj.amel@gmail.com

Retrouvez les photos de votre chambre [via ce lien](#)

| Quantité | Détails du séjour | Tarif | Sous Total |
|----------|--|--------------|--------------|
| 1 | Hotel SUN SIYAM OLHUVELI 5 nuits sunset beach pavilion pension complète + transferts speedboat inclus 24 au 29 avril 2025 2 adultes + 1 enfant | 8 149,00 AED | 8 149,00 AED |
| 1 | Vols A/R FLYDUBAI Départ de Dubai le 24 avril 2025 à 03h20, arrivée le 24 avril 2025 à 08h45 aux Maldives (vol direct), Retour le 29 avril 2025 depuis les Maldives à 23h30, arrivée à Dubai le 30 avril 2025 à 02h50 (vol direct) | 6 651,00 AED | 6 651,00 AED |

| | |
|----------------------|----------------------|
| Sous Total | 14 800,00 AED |
| Tax | 0,00 AED |
| Total à payer | 14 800,00 AED |

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera FZZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé